

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet ENTREPOT FICALOG MATOURY sur la commune principale de l'AIOT PK 8,5 RN2 97351 MATOURY.

La référence de votre dossier est A-3-O7RWUSK8P et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 20/03/2023 à 14h52 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

Vous allez recevoir dans quelques instants, à l'adresse ci-dessous, un message de confirmation de transmission de votre dossier :

- #xxxx# (pour rappel, courriel d'échange avec l'administration)
- #yyyy# (pour rappel, déclarant)
- #zzzz# (pour rappel, mandataire)

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- **Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.**
- **Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>**

- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **91230682600013**

Raison sociale **FICALOG**

Forme juridique **Société à responsabilité limitée (sans autre indication)**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

BOULEVARD DESTRELLAND

CTRE COMMERCIAL DESTRELLAND

97122 BAIE MAHAULT

Signataire

Nom : **LEFLAIVE**

Prénom : **THIBAUT**

Qualité : **DIRECTEUR TECHNIQUE**

Référent

Nom : **LEFLAIVE**

Prénom : **THIBAUT**

Fonction : **DIRECTEUR TECHNIQUE**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **ENTREPOT FICALOG MATOURY**

Description des activités :

Il s'agit d'une activité de stockage de produits destinés à la grande distribution. Le bâtiment de stockage comprend une cellule de stockage d'environ 2 224m² avec sa zone de préparation d'environ 513m² destinée aux produits secs et tempérés, une cellule de stockage d'environ 1 155m² avec sa zone de préparation d'environ 327m² destinée aux produits surgelés, des bureaux d'exploitation, des locaux sociaux, ainsi qu'un local de charge, le tout en RDC. Les produits stockés sont des produits de grande consommation et produits dit EDPLH (Épicerie, Droguerie, Parfumerie, Liquides et Hygiène), de l'électroménager, du matériel électronique et des aérosols. Ces produits et matériels seront stockés en rack sur des palettes de type standard.

[Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :](#)

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

[Localisation de l'installation](#)

PK 8,5 RN2

97351 MATOURY

X : 351247

Y : 533440

Projection : UTM Nord - Fuseau 22

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation,

jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **OUI**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
1510	1510-2-c	Entrepôts couverts	25000 m3	DC	
2.1.5.0	2	Rejets d'eaux pluviales	Surface 4.6 ha	D	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un prélèvement d'eau pour l'exploitation de l'installation classée ? **OUI**

Réseau public de distribution d'eau **OUI**

Volume maximum annuel (en m3) **500**

Est-il prévu des rejets d'eaux résiduaires issues de l'exploitation de l'installation ? **OUI**

Origine et la nature des eaux résiduaires :

De par son activité d'entrepôt, les effluents seront limités : - aux eaux sanitaires des bureaux et locaux sociaux - aux eaux pluviales de toiture et voirie Les eaux usées produites seront assimilables à des eaux usées domestiques, elles seront exemptes de tout produit chimique ou matière dangereuse. Les eaux usées seront séparées des eaux pluviales. Dans le cadre de son activité, le bâtiment n'utilisera pas d'eau industrielle. Les eaux usées seront traitées par une filière d'assainissement de type ECOFLO 10 EH qui a fait l'objet d'une validation de la CACL.

L'exutoire des eaux résiduaires :

En milieu naturel ou au réseau d'assainissement collectif dépourvu de station d'épuration

Est-il prévu un traitement ou prétraitement sur site des eaux résiduaires avant rejet ? **OUI**

Traitement :

Les eaux pluviales de voirie seront traitées par un séparateur d'hydrocarbures avant rejet dans le milieu naturel. Les eaux usées seront traitées par une filière d'assainissement de type ECOFLO 10 EH, avant rejet vers le milieu naturel.

Volume maximum annuel rejeté dans le milieu naturel : **500**

Commentaires sur les rejets d'eaux résiduaires :

La qualité des eaux résiduaires rejetées sera conforme à la réglementation en vigueur.

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Est-il prévu des rejets à l'atmosphère ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

L'activité de logistique qui sera mise en œuvre sur le site produira essentiellement des déchets d'emballage et d'autres déchets non dangereux qui seront triés, conditionnés, enlevés conformément à la législation en vigueur afin de favoriser leur valorisation. Les déchets seront stockés dans des bennes en extérieur de l'établissement avant leur enlèvement par des sociétés spécialisées. Les déchets seront traités dans des filières adaptées. Tous les enlèvements de déchets seront consignés dans le registre de suivi des déchets. Aucun brûlage à l'air libre des déchets ne sera effectué.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Précisez : **RESEAU INTERNE**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Le débit nécessaire à la lutte contre l'incendie est de 270m³/h. Ce débit sera assuré par 5 poteaux incendie (300m³/h) raccordés à une réserve incendie privée de 540m³, propre à l'installation et équipée d'un surpresseur. La défense incendie, à l'intérieur du bâtiment, sera assurée par des RIA (6 RIA par cellule et 1 RIA dans le local de charge) et des extincteurs.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)

7 - Pièces justificatives

Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100 m :

Entrepôt FICALOG Matoury-Plan de situation.pdf

Un plan d'ensemble à jour à une échelle minimale de 1/200 :

Entrepôt FICALOG Matoury-Plan d'ensemble.pdf